

Restauration sur autoroutes : l'Autorité soumet à des conditions le rachat du groupe Sirestco par le groupe Areas

Publié le 25 juillet 2023

Le 15 mai 2023, le groupe Areas a notifié à l'Autorité de la concurrence un projet de concentration conduisant à la prise de contrôle exclusif de la société Sirestco.

L'Autorité a identifié des risques d'atteinte à la concurrence sur plusieurs marchés de la fourniture de services de restauration sur autoroute. En effet, sur les autoroutes A5 et A19, le groupe Areas aurait disposé d'une part de marché supérieure à 50 % à l'issue de la réalisation de la concentration, ce qui aurait entraîné un risque de hausse de prix et de réduction de la qualité de l'offre pour les consommateurs.

Pour remédier à ces risques concurrentiels, le groupe Areas a souscrit des engagements consistant, d'une part, à céder le contrat de sous-concession portant sur les activités de restauration et la distribution alimentaire dans le cadre de la boutique spécialisée de l'aire de Troyes-Fresnoy, située sur l'autoroute A5, et, d'autre part, à transférer le contrat de location-gérance portant sur l'exploitation de la boutique « *Casino Everyday* » de l'aire du Loiret et conclure un contrat de tierce-exploitation pour les activités de restauration sur la même aire, située sur l'autoroute A19.

Restauration sur autoroutes : l'Autorité soumet à des conditions le rachat du groupe Sirestco par le groupe Areas

[Lire le communiqué](#)